



**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

**SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

La présente est pour porter à l'attention des citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et des personnes intéressées qu'à compter du 14 octobre 2020 les séances ordinaires et spéciales seront tenues **à huis clos** au Centre communautaire, situé au 17, rue de l'Eglise à Rivière-Trois-Pistoles.

En effet, depuis l'annonce du 28 septembre 2020 du gouvernement du Québec de relever les paliers d'alerte de Covid-19 par région, notre région passera au palier orange le 1<sup>er</sup> octobre prochain en raison de l'augmentation importante des cas dans la province. Noter que lesdites séances seront enregistrées et mises sur le site Web de la municipalité dans les jours qui suivront.

Jusqu'à avis contraire, ces dispositions demeureront applicables.

DONNE À Notre-Dame-des-Neiges, ce 29<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Référence : **SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL / RETOUR**  
**AU HUIS CLOS**

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 29 septembre 2020 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église catholique de Rivière-Trois-Pistoles.

Entre 14h00 et 18h00

En foi de quoi, ce certificat est donné le 29 septembre 2020.

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière